

(1)

(N° 196.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1852-1853.

Crédit spécial de 4,880,000 francs au Département des Travaux Publics ⁽¹⁾.

Amendement à l'art. 1^{er}.

Les soussignés, pour le cas où la Chambre adopterait l'amendement de MM. De Lehaye, Desmairières et autres, proposent d'ajouter :

« 7^e Achèvement des travaux de l'approfondissement du canal de Bruges à Gand, décrétés par la loi du 20 décembre 1831 . . . fr. 2,000,000 »

PAUL DEVAUX.

JEAN VAN ISEGHEM.

B^{on} E. PEERS.

(1) Projet de loi, n° 112.

Rapport, n° 176.

Amendements, n° 190 et 192.
